

MODALITÉS –

Les Modalités suivantes s'appliquent à la bourse d'études Loblaw. Vous devez lire ces modalités et confirmer que vous les acceptez.

1. Pour être admissible au Programme de bourses d'études Loblaw, vous devez répondre aux critères suivants :

- Vous devez être inscrit ou prévoir vous inscrire dans un programme d'étude de premier cycle à temps plein menant à un diplôme dans une université ou un collège subventionné par l'État au Canada à l'automne 2020. Pour plus de détails quant aux critères d'admissibilité des étudiants au CEGEP (Québec seulement), veuillez consulter la Foire aux questions
- Vous devez avoir obtenu une moyenne d'au moins 70 % à la fin de vos études secondaires ou une moyenne de 70 % pour l'année d'études précédente dans une université ou un collège canadien subventionné par l'État
- Vous devez démontrer que vous avez participé à des activités de bénévolat
- Vous devez être un citoyen canadien ou un résident permanent
- Vous devez soumettre votre demande en ligne d'ici le lundi 4 mai 2020 à 15 h 00 HE

Le nombre de bourses attribuées annuellement varie selon le nombre de candidats admissibles à l'échelle du Canada. La valeur de chaque bourse d'études est de 1 500 \$. Les Compagnies Loblaw limitée se réserve le droit de limiter le nombre maximal de bourses chaque année.

Les finalistes seront appelés à fournir une preuve d'inscription à un établissement d'enseignement post-secondaire, de leur moyenne pondérée cumulative et de leur citoyenneté.

La délivrance de la bourse d'études est conditionnelle au remplissage en bonne et due forme du formulaire, à la réception des documents demandés et à la communication d'un numéro d'assurance sociale (NAS) valide. Si les renseignements demandés ne peuvent être vérifiés par l'administrateur de la bourse d'études, Horizon2, dans les délais prescrits, ou qu'il est déterminé que le postulant ne répond pas aux critères d'attribution de la bourse conformément aux Modalités de demande, Les Compagnies Loblaw limitée se réserve le droit de rejeter la demande du finaliste et de conserver la bourse.

2. Si vous prévoyez vous inscrire à un programme d'études d'un an dans un établissement post-secondaire à l'extérieur du Canada l'année prochaine, vous pouvez être admissible à condition que vous participiez à un programme d'échange dans une université ou un collège subventionné par l'État dans le cadre de votre programme d'études et que votre diplôme soit délivré par une université ou un collège canadien.
3. Les demandes doivent être soumises en ligne entre le 2 mars 2020 à 15 h 00 HNE, et le 4 mai 2019 à 15 h 00 HE. Les soumissions doivent être effectuées en ligne.
4. Vous pouvez soumettre votre demande en anglais ou en français, mais la demande doit être présentée dans une seule langue.

5. Critères d'évaluation :

Un jury et notre administrateur du programme de bourses, Horizon2, seront responsables d'évaluer les demandes en fonction des considérations/critères suivants :

- Études
- Bénévolat
- Expérience dans la vente au détail
- Objectifs de carrière
- Question à développement
 - Communique clairement sa pensée et le contenu
 - Structure de la réponse
 - Créativité/originalité
 - Grammaire et orthographe

Les décisions finales seront prises par Les Compagnies Loblaw limitée.

6. Les boursiers potentiels (et dans le cas de mineurs, un parent ou un tuteur légal) devront signer une Déclaration de conformité ainsi qu'une décharge de responsabilité et autorisation aux fins de publicité avant de recevoir une bourse d'études. La déclaration signée inclura le consentement du boursier à l'utilisation de son nom, sa ville et sa province ou son territoire de résidence ainsi que sa photographie sans compensation, dans toute publicité de Les Compagnies Loblaw limitée liée au programme de bourses. La Déclaration de conformité signée doit être retournée dans les délais prescrits sinon la demande pourra être rejetée.
7. Les Compagnies Loblaw limitée se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler ce Programme de bourses en tout temps et sans préavis individuel.
8. En participant à ce concours de bourses d'études, je conviens d'être lié par les présentes modalités, les dossiers de Les Compagnies Loblaw limitée et les décisions du jury du concours de bourses d'études; lesdits dossiers et décisions seront présumés définitifs, irrévocables et sans appel à tout égard.
9. Je certifie que tous les renseignements indiqués dans ce formulaire de demande et dans tous les documents d'accompagnement sont vrais, exacts et complets au meilleur de ma connaissance. Je comprends que toute fausse déclaration me rendra inadmissible à cette bourse d'études.
10. En soumettant cette demande de bourse d'études, par les présentes, j'autorise Les Compagnies Loblaw limitée et ses employés, sous-traitants, mandataires et sociétés affiliées à divulguer toute information fournie dans ma demande de bourse d'études ou en rapport avec celle-ci à ses représentants, au jury des bourses d'études, Horizon2, et à leurs représentants respectifs, qui doivent être au courant de ces renseignements pour administrer et promouvoir ce programme de bourses. Le comité de sélection utilisera l'information uniquement aux fins d'évaluation de ma demande de bourse d'études.

11. Par les présentes, j'autorise les tierces parties, notamment universités, gouvernements ou ressources communautaires à divulguer l'information nécessaire au Programme de bourses d'études Loblaw, Horizon2, et à ses représentants respectifs qui doivent être informés de ces renseignements pour administrer le Programme de bourses Loblaw. Il peut s'agir notamment d'évaluations personnelles, de la vérification de l'exactitude de l'information sur l'étudiant et de relevés de notes officiels.
12. Je comprends et accepte que l'information recueillie en rapport avec les demandes de bourses d'études sera utilisée par Les Compagnies Loblaw limitée de façon globale et anonyme à des fins de rapports et de statistiques. L'information agrégée et anonyme peut également être utilisée pour la publicité du Programme de bourses ou à des fins promotionnelles.
13. Si je suis choisi comme boursier, j'autorise Les Compagnies Loblaw limitée à utiliser mon nom, ma ressemblance, ma ville et ma province de résidence, le nom de mon programme post-secondaire et toute citation de ma part sur le Programme de bourses à des fins publicitaires sans compensation.
14. Tout renseignement personnel que vous fournirez à Les Compagnies Loblaw limitée par rapport aux bourses d'études sera uniquement utilisé pour (1) la gestion du programme, (2) les communiqués de presse et tout autre matériel de relations publiques visant à promouvoir la bourse d'études, et (3) les regrouper de manière anonyme à des fins de rapport et de statistiques. Les Compagnies Loblaw limitée (i) ne vendra pas vos renseignements personnels à des tiers, (ii) les conservera de façon sécuritaire, et pourrait employer des tierces parties pour entreposer ces renseignements à l'extérieur du Canada, et (iii) les détruira une fois qu'ils ne seront plus nécessaires aux fins du programme. En remplissant le formulaire, vous donnez votre accord à la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels pour ces usages. Si vous êtes choisi pour recevoir une bourse d'études, vous donnez aussi votre accord à la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels pour les usages énumérés ci-dessus.
15. Le statut d'étudiant à temps plein est déterminé par l'institution post-secondaire concernée.